

Pays: FR

Périodicité: Hebdomadaire

OJD: 15498

Date: 20 janvier 2020

Journaliste: Louis-Cyril Tharaux





L'actualité des entreprises en Seine-et-Marne - Auto pro

Covoiturage et autopartage,

version pro

A l'heure où la chasse au CO2 est encadrée par une réglementation de plus en plus drastique, deux solutions destinées à repenser notre façon de nous déplacer connaissent un développement sans précédent en France.

Voilà une mesure qui, parallèlement aux Plans de mobilité en mal d'image, devrait contribuer à faire bouger les lignes en matière de déplacements. La Loi Orientation des Mobilités (LOM), adoptée définitivement le 19 novembre, prévoit en effet la création d'un « forfait mobilité durable ». Celui-ci donne la possibilité à tous les employeurs privés et publics de participer aux frais de transport de leurs salariés lorsqu'ils viennent au travail à vélo ou en covoiturage. « Ce forfait pourra s'élever jusqu'à 400 €/an en franchise d'impôt et de cotisations sociales », annonce le ministère de la

Transition écologique et solidaire.

Covoiturage domicile-travail

Cette décision s'apparente à un coup d'accélérateur pour les modes de transport alternatifs, en particulier pour le covoiturage en entreprise. Plusieurs start-ups sont présentes sur ce segment via des applications décliées. On peut citer Weepil, Karos, ou encore Klaxit, l'une des plus anciennes, devenue « la » numéro 1 française et européenne du covoiturage domicile-travail avec, à ce jour, 270 entreprises et 30 collectivités locales à son portefeuille (en France). Elle propose 2 millions de trajets quotidiens à travers le pays, par l'intermédiaire de son réseau de salariés covoitureurs.

Voiture de fonction en libre-service

Pendant ce temps, une autre offre de mobilité accentue son expertise auprès des flottes. Il s'agit de l'autopartage. Le principe ? Permettre aux collaborateurs d'emprunter un véhicule de société en libre-service selon leurs besoins et sur simple réservation, dans le cadre d'un déplacement professionnel (à la charge de l'employeur), voire aussi le temps d'une soirée ou d'un week-end : le coût de la location, dans ce cas, est à la charge de l'employé.

Cette solution B2B séduit comme jamais.



Au-delà de sa vertu écologique, elle génèrerait des économies conséquentes sur le budget transport des flottes. Ces dernières années, de nombreuses marques ont fait de l'autopartage en entreprise une spécialité. Exemple de Drive & City, Free2Move ou de Mobility Tech Green, une pionnière de la discipline. Implantée à Rennes, elle domine actuellement le marché tricolore. En 2020, elle espère pouvoir dépasser le cap des 10 000 véhicules équipés de sa technologie.

APEI-Actualités. Louis-Cyril Tharaux

